

# Déclaration de responsabilité de la direction

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de l'agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'agence. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'agence concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute l'agence.

La gestion est supportée par le Comité ministériel de vérification qui s'assure que le sous-ministre ait un avis indépendant et objectif. Le Comité fournit des conseils et une assurance sur la pratique adéquate de la gestion des risques, des contrôles et de l'imputabilité. Présentement, le Comité de vérification est composé de l'administrateur en chef de la santé publique (président) et de trois membres externes au gouvernement, dont l'un d'entre eux est le vice-président.

Les états financiers de l'agence n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

---

**David Butler-Jones**

Administrateur en chef de la santé publique  
Ottawa, Canada

---

**James Libbey**

Contrôleur Ministériel  
Ottawa, Canada

Date: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

# État des résultats (non vérifié)

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

Charges	2008				2007	
	Prévention et contrôle des maladies	Promotion de la santé	Mesures et interventions d'urgence	Renforcement des capacités en santé publique	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	106,120,032	34,896,383	32,140,543	23,929,464	197 086 422	183 791 847
Paiements de transfert	37,615,961	133,682,568	0	9,393,171	180 691 700	181 361 341
Services professionnels et spéciaux	34,763,620	11,589,503	43,980,983	8,295,517	98 629 623	70 287 779
Services publics, fournitures et approvisionnement	25,884,276	2,588,249	34,654,062	2,828,575	65 955 162	37 356 355
Voyage et réinstallation	9,829,991	3,141,828	2,802,043	2,377,017	18 150 879	17 485 034
Installations	6,518,055	1,755,360	2,506,800	1,757,266	12 537 481	12 884 158
Achat de services de réparation et d'entretien	7,044,891	1,492,475	2,166,331	1,472,557	12 176 254	8 887 103
Information	3,265,658	1,481,318	1,568,185	913,120	7 228 281	8 623 347
Amortissement	4,661,817	564,771	1,280,111	564,771	7 071 470	6 920 987
Communications	2,627,746	678,063	1,108,857	627,854	5 042 520	5 287 798
Location	919,044	247,179	245,219	218,499	1 629 941	1 428 167
Autres	482,880	129,322	168,022	118,303	898 527	1 784 117
	<b>239,733,971</b>	<b>192,247,019</b>	<b>122,621,156</b>	<b>52,496,114</b>	<b>607 098 260</b>	<b>536 098 033</b>
<b>Revenus</b>						
Vente de biens et de services						
Services autres que de réglementation	55,999	15,557	66,315	15,077	152 948	88 871
Droits et privilèges	15,129	4,073	5,819	4,073	29 094	28 377
Intérêts	4,325	1,164	1,663	1,164	8 316	7 948
Autres	174,190	46,850	67,110	46,753	334 903	216 299
	<b>249,643</b>	<b>67,644</b>	<b>140,907</b>	<b>67,067</b>	<b>525 261</b>	<b>341 495</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>239,484,328</b>	<b>192,179,375</b>	<b>122,480,249</b>	<b>52,429,047</b>	<b>606 572 999</b>	<b>535 756 538</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# État de la situation financière (non vérifié)

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

au 31 mars

2008

2007

(en dollars)

## Actifs

<b>Actifs financiers</b>		
Débiteurs et avances (Note 4)	9 521 649	8 067 818
<b>Total actifs financiers</b>	<b>9 521 649</b>	<b>8 067 818</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (Note 5)	66 628 734	63 517 725
<b>Total actifs non financiers</b>	<b>66 628 734</b>	<b>63 517 725</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 150 383</b>	<b>71 585 543</b>

## Passifs et avoir du Canada

<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	138 536 755	94 035 266
Indemnités de vacance et congés compensatoires	8 931 198	8 432 076
Indemnités de départ (Note 6)	31 874 062	28 512 678
Autres passifs	2 023 455	2 763 581
	<b>181 365 470</b>	<b>133 743 601</b>
<b>Avoir du Canada</b>	<b>(105 215 087)</b>	<b>(62 158 058)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 150 383</b>	<b>71 585 543</b>

Obligations contractuelles (Note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# État de l'avoir du Canada (non vérifié)

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2008	2007
<b>Avoir du Canada, début de l'exercice</b>	<b>(62 158 058)</b>	<b>(42 247 854)</b>
Coût de fonctionnement net	<b>(606 572 999)</b>	(535 756 538)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3)	<b>606 866 740</b>	510 812 401
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	<b>(17 851 416)</b>	(3 259 280)
Revenus non disponibles pour dépenser (Note 3)	<b>( 470 859)</b>	( 296 270)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	<b>(42 696 697)</b>	(10 828 711)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 8)	<b>17 668 202</b>	19 418 194
<b>Avoir du Canada, fin de l'exercice</b>	<b><u>(105 215 087)</u></b>	<b><u>(62 158 058)</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# État des flux de trésorerie (non vérifié)

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Exercice terminé le 31 mars

2008

2007

(en dollars)

## Activités de fonctionnement

<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>606 572 999</b>	535 756 538
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 5)	(7 071 470)	(6 920 987)
Gain (perte) sur disposition d'actifs immobilisés et non immobilisés	861	(14 112)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 8)	(17 668 202)	(19 418 194)
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	1 453 831	2 182 890
Augmentation (diminution) des comptes payables et des charges à payer	(44 501 489)	(14 059 894)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs	740 126	(361 084)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacance et congés compensatoires	(499 122)	(1 044 707)
Diminution (augmentation) des indemnités de congés compensatoires	(3 361 384)	(4 402 963)
Encaisse utilisée par les activités d'exploitation	<b>535 666 150</b>	<b>491 717 487</b>

## Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 5)	10 182 479	4 711 940
Produit de l'aliénation d'actifs immobilisés	(861)	(1 287)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<b>10 181 618</b>	<b>4 710 653</b>

## Activités de financement

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<b>(545 847 768)</b>	<b>(496 428 140)</b>
--	----------------------	----------------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

## 1. Mandat et objectifs

En tant que nouvelle agence, l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) a été créée le 24 septembre 2004, en vertu d'un décret promulgué en réponse aux préoccupations croissantes relativement à la capacité du système de santé publique du Canada de planifier et de réagir efficacement aux menaces à la santé publique. La création de l'agence est le résultat d'une vaste consultation avec les provinces, les territoires, des intervenants et l'ensemble des Canadiens. Elle fait également suite à des recommandations formulées par d'imminents experts en santé publique - notamment celles contenues dans le rapport du Dr David Naylor intitulé *Leçons de la crise du SRAS: Renouveau de la santé publique au Canada et dans d'autres rapports canadiens ou internationaux*. Ces recommandations préconisent une prépondérance du gouvernement fédéral dans les questions de santé publique, ainsi qu'une meilleure collaboration dans et entre les différentes juridictions. La Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada, sanctionnée le 12 décembre 2006, assure une base statutaire à la nouvelle agence.

L'agence collabore avec ses partenaires, oriente les interventions fédérales et mobilise les efforts à la grandeur du pays pour prévenir les maladies et les blessures, ainsi que protéger et promouvoir la santé publique au Canada et dans le monde. À

- ✓ Prévoit les menaces pour la santé publique, s'y prépare, intervient et rétablit une situation normale;
- ✓ Surveille, observe et étudie les maladies, les blessures et les risques sanitaires évitables pour la santé et leurs déterminants, ainsi que l'état global de la santé publique au Canada et à l'étranger, et réalise des enquêtes et produit des rapports sur ces questions;
- ✓ Utilise les meilleures données et ressources existantes pour conseiller et appuyer les intervenants en santé publique œuvrant à l'amélioration de la santé de leur collectivité, au Canada et dans le monde;
- ✓ Guide, conseille et informe la population et les intervenants canadiens en matière de santé publique; et
- ✓ Crée et maintient un réseau de santé publique avec des partenaires.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### *(a) Crédits parlementaires*

L'agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'agence ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

### *(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement*

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### **(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement**

L'agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### **(c) Variation de la situation nette du Trésor**

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par l'agence. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

### **(d) Revenus**

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

### **(e) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- ✓ Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### **(f) Avantages sociaux futurs**

- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'agence au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'agence découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'agence n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### **(g) Débiteurs**

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

### **(h) Passif éventuel**

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *(i) Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'agence n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Bâtiments	25 ans
Travaux et infrastructure	25 ans
Matériel et outillage	8-12 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Autre matériel	10-12 ans
Véhicules automobiles	4-7 ans
Autres véhicules	10 ans

### *(j) Incertitude relative à la mesure*

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



### 3. Crédits parlementaires

L'agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût de fonctionnement net de l'agence diffère selon qu'il est présenté selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :**

(en dollars)	2008	2007
Coût de fonctionnement net	606 572 999	535 756 538
<b>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :</b>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 071 470)	(6 920 987)
Services fournis gratuitement	(17 668 202)	(19 418 194)
Revenus non disponibles pour dépenser	470 859	296 270
Remboursement/rajustement de charges de fin d'exercices	17 851 416	3 259 280
Perte sur disposition d'actifs immobilisés et non immobilisés	861	( 14 112)
Produit de l'aliénation d'actifs immobilisés	( 861)	( 1 287)
Charges pour réclamations et causes en instance et imminentes	350,000	( 350 000)
Indemnités de vacance et congés compensatoires	( 499 122)	(1 044 707)
Augmentation (diminution) des indemnités de congés compens.	(3 361 384)	(4 402 963)
Services légaux de Justice Canada	0	(1 022 689)
Provision pour créances douteuses	( 7 264)	0
Autres charges non imputées aux crédits parlementaires	46 429	( 36 688)
	(9 888 738)	(29 656 077)
<b>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :</b>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	10 182 479	4 711 940
	10 182 479	4 711 940
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>606 866 740</b>	<b>510 812 401</b>

### 3. Crédits parlementaires (suite)

**(b) Crédits fournis et utilisés :**

(en dollars)	2008	2007
<i>Dépenses de fonctionnement - Crédit 35</i>	457 409 339	325 921 916
<i>Subventions et contributions - Crédit 40</i>	201 778 702	187 037 971
<i>Montants législatifs</i>	24 907 867	23 190 268
<b>Total des crédits parlementaires</b>	<b>684 095 908</b>	<b>536 150 155</b>
Crédits annulés	(77 229 168)	(25 337 754)
<b>Total des crédits parlementaires utilisés</b>	<b>606 866 740</b>	<b>510 812 401</b>
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>606 866 740</b>	<b>510 812 401</b>

**(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés**

(en dollars)	2008	2007
Encaisse nette fournie par le gouvernement	545 847 768	496 428 140
Revenu non disponible pour dépenser	470 859	296 270
Remboursement/rajustement de charges de fin d'exercices précédents	17 851 416	3 259 280
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	(1 453 832)	(2 182 890)
Variation des créditeurs et charges à payer	44 501 489	14 059 894
Variance des autres passifs	( 740 126)	361 084
Services légaux de Justice Canada	0	(1 022 689)
Autres ajustements	389 166	( 386 688)
Variation de la situation nette du Trésor	42 696 697	10 828 711
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>606 866 740</b>	<b>510 812 401</b>

### 4. Débiteurs et avances

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	8 125 095	6 667 560
Débiteurs de l'extérieur	1 375 072	1 376 712
Avances aux employés	21 482	23 546
	<b>9 521 649</b>	<b>8 067 818</b>

## 5. Immobilisations corporelles

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
<i>(en dollars)</i>				
Terrains	604 137	0	0	604 137
Bâtiments	71 741 239	3 241 323	0	74 982 562
Travaux et infrastructure	564 425	0	0	564 425
Matériel et outillage	39 124 653	6 469 458	0	45 594 111
Matériel informatique	3 074 332	76 494	0	3 150 826
Logiciels informatiques	1 042 061	35 110	0	1 077 171
Autre matériel	2 300 208	253 561	0	2 553 769
Véhicules automobiles	129 190	75 544	0	204 734
Autres véhicules	84 253	30 989	0	115 242
	118 664 498	10 182 479	0	128 846 977

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
<i>(en dollars)</i>				
Bâtiments	28 662 037	2 879 401	0	31 541 438
Travaux et infrastructure	47 056	22 577	0	69 633
Matériel et outillage	22 957 501	3 256 944	0	26 214 445
Matériel informatique	2 067 775	485 116	0	2 552 891
Logiciels informatiques	753 318	172 165	0	925 483
Autre matériel	516 073	238 368	0	754 441
Véhicules automobiles	58 760	16 899	0	75 659
Autres véhicules	84 253	0	0	84 253
	55 146 773	7 071 470	0	62 218 243

Valeur comptable nette	Solde d'ouverture	Solde de clôture
<i>(en dollars)</i>		
Terrains	604 137	604 137
Bâtiments	43 079 202	43 441 124
Travaux et infrastructure	517 369	494 792
Matériel et outillage	16 167 152	19 379 666
Matériel informatique	1 006 557	597 935
Logiciels informatiques	288 743	151 688
Autre matériel	1 784 135	1 799 328
Véhicules automobiles	70 430	129 075
Autres véhicules	0	30 989
	63 517 725	66 628 734

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 est 7 071 470 \$ (2007: 6 920 987 \$)

## 6. Avantages sociaux

### *(a) Prestations de retraite*

Les employés de l'agence participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges présentées ci-dessous représentent environ 2,1 fois (2,2 fois en 2006-07) les cotisations des employés.

(en dollars)	2008	2007
Charge pour l'exercice	18 157 208	17 090 105

La responsabilité de l'agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

### *(b) Indemnités de départ*

L'agence verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	28 512 678	24 109 715
Charge pour l'exercice	4 521 290	5 019 311
Prestations versées pendant l'exercice	(1 159 906)	( 616 348)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	31 874 062	28 512 678

## 7. Passifs éventuels

### *(a) Sites contaminés*

L'agence de santé publique n'a pas de sites contaminés.

### *(b) Réclamations et litiges*

Dans le cours normal de ses activités, l'agence est visée par diverses actions en justice. Il y a un certain nombre de réclamations pour lesquelles une évaluation raisonnable du passif éventuel ne peut être déterminées présentement. Certains passifs éventuels peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réaliseront ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire, et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge comptabilisée dans les états financiers du ministère.

## 8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'agence peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'agence sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en dollars)	2008	2009	2010	2011	2012 et par la suite	Total
Paiements de transfert	0	45 900 000	0	0	45 900 000	91 800 000
Contrats d'exploitation	26 250 000	5 100 000	5 150 000	0	0	36 500 000
Obligations contractuelles	26 250 000	51 000 000	5 150 000	0	45 900 000	128 300 000

## 9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

### (a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, l'agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'agence :

(en dollars)	2008	2007
Installations	5,775,245	7,800,000
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	11,134,396	11,547,800
Services juridiques	758,561	70,394
	17,668,202	19,418,194

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de l'agence.

### (b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs - Autres ministères et organismes	8 125 095	6 667 560
Créditeurs - Autres ministères et organismes	7 372 774	6 555 838

## 10. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.